



Saskatchewan Minerals Inc.

PO Box 120
Chaplin, SK
S0H 0V0
Phone: (306)-395-2561/ 800-667-9111
Fax: (306) 395-2561



FICHE SIGNALÉTIQUE (Spécifications SIMDUT)

Article I - Identification et usage du produit

Nom du produit: sulfate de sodium
Nom du fabricant: Saskatchewan Minerals Inc.
Adresse: P.O. Box 120
Chaplin, Saskatchewan, Canada
S0H 0V0

**Nom et adresse
du fournisseur:** identiques au fabricant (ci-dessus)

REMARQUE DU FABRICANT/FOURNISSEUR: les renseignements ci-inclus sont considérés comme exacts et représentent l'état de nos connaissances actuelles. Néanmoins, Saskatchewan Minerals ne fournit aucune garantie liée à cette information, de commercialisation ou autre, explicite ou implicite, et n'accepte aucune responsabilité qui résulterait de son emploi. Les usagers devront s'assurer eux-mêmes que cette information satisfait aux exigences particulières de l'utilisation du produit qu'ils comptent en faire.

Numéros de téléphone
en cas d'urgence:(306) 395-2561 - Anita Stettner ext: 228
- Glenn Jackle ext: 225
heure 24 CANUTEC (613) 996-6666

Nom chimique - sulfate anhydre de sodium
Famille chimique - sulfate inorganique de métal alcalin
Formule chimique - Na₂SO₄
Poids moléculaire - 142.04

Marque déposée et synonymes - pain de sel, sulfate disodique, sulfate anhydre de sodium, sel disodique d'acide sulfurique.

Chemical Abstract Service Number (CAS) - 7757-82-6

Utilité du matériau - produit chimique primaire et additif

Article II - Ingrédients dangereux du produit

Sans objet - Le produit n'est pas un produit contrôlé et ne contient pas d'ingrédients qui demandent à être déclarés sur fiche signalétique ainsi que requis par la Loi et les Règlements sur les produits dangereux.

Article III - Caractéristiques physiques du produit

Etat physique - solide

Odeur et aspect - granules cristallins fins blancs ou poudre, sans odeur

Seuil olfactif - sans objet

Densité - 2.6

Pression de la vapeur - sans objet

Poids spécifique de la vapeur (air=1) - sans objet

Taux d'évaporation - sans objet

Point d'ébullition - se décompose à 1100 °C

Point de fusion - 882 °C

Point de congélation - sans objet

pH - une solution à 1% possède un pH de 6.0-9.0

Poids spécifique - en vrac: 77-90 lb. par pied cube (lorsque versé)

Coefficient de partage eau/huile - sans objet

Solubilité dans l'eau (20 °C) - 15.9% en poids

Article IV - Risque d'incendie et d'explosion du produit

Conditions d'inflammabilité - ininflammable

Mesures d'extinction - toute mesure permettant l'extinction de l'incendie associé

Point d'ignition et méthode de détermination - sans objet

Limite supérieure d'explosion (% volume) - sans objet

Limite inférieure d'explosion (% volume) - sans objet

Température d'auto-ignition - aucune

Catégorie d'inflammabilité - sans objet

Article V - Caractéristiques de réactivité

Stabilité chimique - chimiquement stable

Incompatibilité avec d'autres matières - aluminium

Réactivité et sous quelles conditions - des explosions violentes se produiront lorsque le sulfate de sodium est fondu avec de l'aluminium ou du magnésium.

Produits de décomposition dangereux - lorsque chauffé au point de décomposition (1100 °C), le sulfate de sodium émet des oxydes sulfureux toxiques et de l'oxyde de sodium.

Article VI - Propriétés toxicologiques

Voies de pénétration:

Inhalation - peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires

Peau, par contact - peut provoquer une irritation légère

Peau, par absorption - négligeable

Yeux, par contact - peut provoquer une irritation

Ingestion - absorbé lentement par la voie alimentaire. Dû à son activité osmotique, le sulfate de sodium attire l'eau dans la cavité intestinale et, lorsque présent en quantité suffisante, peut provoquer purge et déshydratation.

Effet d'une surexposition:

Aigu - peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Son ingestion peut provoquer la diarrhée

Chronique - aucun effet de longue durée n'est attendu. (D'après: Kelada and Euinton Journal of Occupational Medicine, 12, 812, 1978.)

Toxicity:

DL50 - oral-souris 5 989 mg/kg

CL50 - aucune donnée disponible

Effets cancérigène, mutagène, tératogène - le sulfate de sodium n'est pas inclus dans les listes CIRC, NTP, ACGIH, ni dans le sous-fichier NIOSH. Des effets sur la reproduction sont cités dans le RTECS pour des doses injectées de 60 mg/kg chez la souris.

Effets irritants et sensibilisants - le sulfate de sodium ne semble pas avoir d'effet sensibilisant. Il peut provoquer une légère irritation de la peau et des muqueuses.

Produits synergiques - pas d'information disponible

Article VII - Mesures de prévention

Contrôle d'atelier - d'une manière générale, une dilution par ventilation sera satisfaisante pour le contrôle des risques à la santé dus à ce produit. Néanmoins, si les conditions d'usage du produit provoquent de l'inconfort pour le travailleur, un système local d'évacuation d'air devrait être envisagé.

Equipement de protection personnel:

Respiratoire - si les conditions de travail sont particulièrement poussiéreuses, un respirateur de contrôle des poussières et aérosols peut être utilisé.

Protection de la peau - des gants protecteurs de caoutchouc peuvent être nécessaires

Protection des yeux - des lunettes protectrices ouvertes ou englobantes sont recommandées si les conditions de travail sont particulièrement poussiéreuses. Une fontaine de rinçage des yeux doit être disponible sur le lieu de travail si une surexposition des yeux est possible.

Procédures d'hygiène à suivre - normales

Procédures de travail à suivre - normales

Autres précautions pour la manipulation et l'entreposage - garder au sec, sinon le produit va grumeler; le produit est fortement hygroscopique.

Recommandations spéciales pour le transport - aucun numéro de l'O.N.U. n'est attribué au produit. Le sulfate de sodium n'est pas inscrit à l'Annexe II du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses.

Contrôle d'un renversement ou d'une fuite - procédures normales

Nettoyage après renversement - ramasser le produit chimique sec à la pelle pour usage ou rejet. Balayer et récupérer le plus de produit possible. Nettoyer le résidu au jet d'eau si cela est

autorisé par les règlements de contrôle de l'environnement. Des faibles quantités du produit ne causeront pas de dommage au sol.

Produits chimiques de neutralisation - non requis

Méthode de rejet des déchets - faire parvenir les déchets à une station de traitement et d'entreposage autorisée. S'assurer que les règlements locaux, d'état, ou fédéraux sont respectés.

Article VIII - Secourisme

Inhalation - aucune mesure de secourisme ne devrait être nécessaire.

Ingestion - faire boire plusieurs verres d'eau pour diluer le produit. En cas d'ingestion de grandes quantités (>15 g), suivre l'avis d'un médecin.

Exposition de la peau - laver la partie exposée à l'eau savonneuse

Exposition des yeux - laver abondamment à l'eau courante. Suivre l'avis d'un médecin si une irritation persiste.

Article IX - Date de rédaction de la fiche signalétique

Rédigée par - Saskatchewan Minerals, en consultation avec Occupational Health and Safety Branch, Saskatchewan Department of Human Resources, Labour and Employment.

Numéro de téléphone - (306) 395-2561

Date de rédaction - Août 1988

Date de révision - Décembre, 2012